



MAITRE D'OUVRAGE

SAS CENTRALES PV FRANCE



Dossier de demande d'autorisation de défrichement

Centrale photovoltaïque d'Arpaillargues-et-Aureilhac

Commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac
Département du GARD

Adresse du demandeur :

SAS CENTRALES PV FRANCE
Chez EDF power solutions France
43 Boulevard des BOUVETS
CS 90310
92741 NANTERRE Cedex

Adresse de Correspondance :

EDF power solutions
Ludovic THOMAS – Bureau B206
981 av Raymond Dugrand
34060 Montpellier CS 66014

Tel : 06 01 58 26 48
mail : ludovic.thomas@edf-re.fr

16/12/2025

INTRODUCTION

Le projet concerné par l'autorisation de défricher ne fait l'objet d'aucune autre demande déposée au titre d'une autorisation ou déclaration auprès d'autres services ou organismes

SOMMAIRE

1	FORMULAIRE DE DEMANDE D’AUTORISATION DE DEFRICHEMENT (CERFA N°13632*08)	3
2	PLAN DE SITUATION (1/25 000) INDIQUANT LES TERRAINS A DEFRICHER	6
3	PLAN CADASTRAL CONTENANT LA PARCELLE CONCERNEE ET LES LIMITES DE LA ZONE A DEFRICHER	8
4	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ DE MOINS DE 6 MOIS	10
5	ÉTUDE D’IMPACT	14
6	PIECES JUSTIFIANT DE L’ACCORD EXPRES DU PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS EN CAUSE, MANDAT DONNE A CENTRALES PV FRANCE POUR FAIRE LA DEMANDE D’AUTORISATION DE DEFRICHEMENT ET EN BÉNÉFICIER	15
7	PIECES JUSTIFIANT QUE LE REPRÉSENTANT LÉGAL DU DEMANDEUR A QUALITÉ POUR PRÉSENTER LA DEMANDE D’AUTORISATION DE DEFRICHEMENT	18
8	EXTRAITS K-BIS	27
9	DECLARATION DU DEMANDEUR CONCERNANT L’OCCURRENCE D’UN INCENDIE SUR LES TERRAINS DESIGNES	31

1 FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT (CERFA N°13632*08)

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)			
N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	☒
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	☒
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	☒
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	☐
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	☒
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	☒
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	☐
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	☒
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	☐
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	☐
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	☒
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	☐
ENGAGEMENTS ET SIGNATURE			
Je soussigné (nom et prénom) : <u>BOUEBBOUS Sofiane</u> - certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ; - certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes. Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation. Fait le 15/11/2020 <i>cachet (le cas échéant) et signature du demandeur</i> EDF power solutions France Direction Développement Zone Sud-Est & Outre-Mer 981, Avenue Raymond Dugrand 34000 MONTPELLIER Tél. : +33 (0)4 99 13 09 34 Siret 434 689 915 02228 			
MENTIONS LÉGALES			
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.			

2 PLAN DE SITUATION (1/25 000) INDIQUANT LES TERRAINS A DEFRICHER

DEMANDE DE DEFRICHEMENT

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ARPAILLARGUES
COMMUNE D'ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC

PLAN DE SITUATION

Légende :

Localisation du projet concernée par cette demande



N

Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

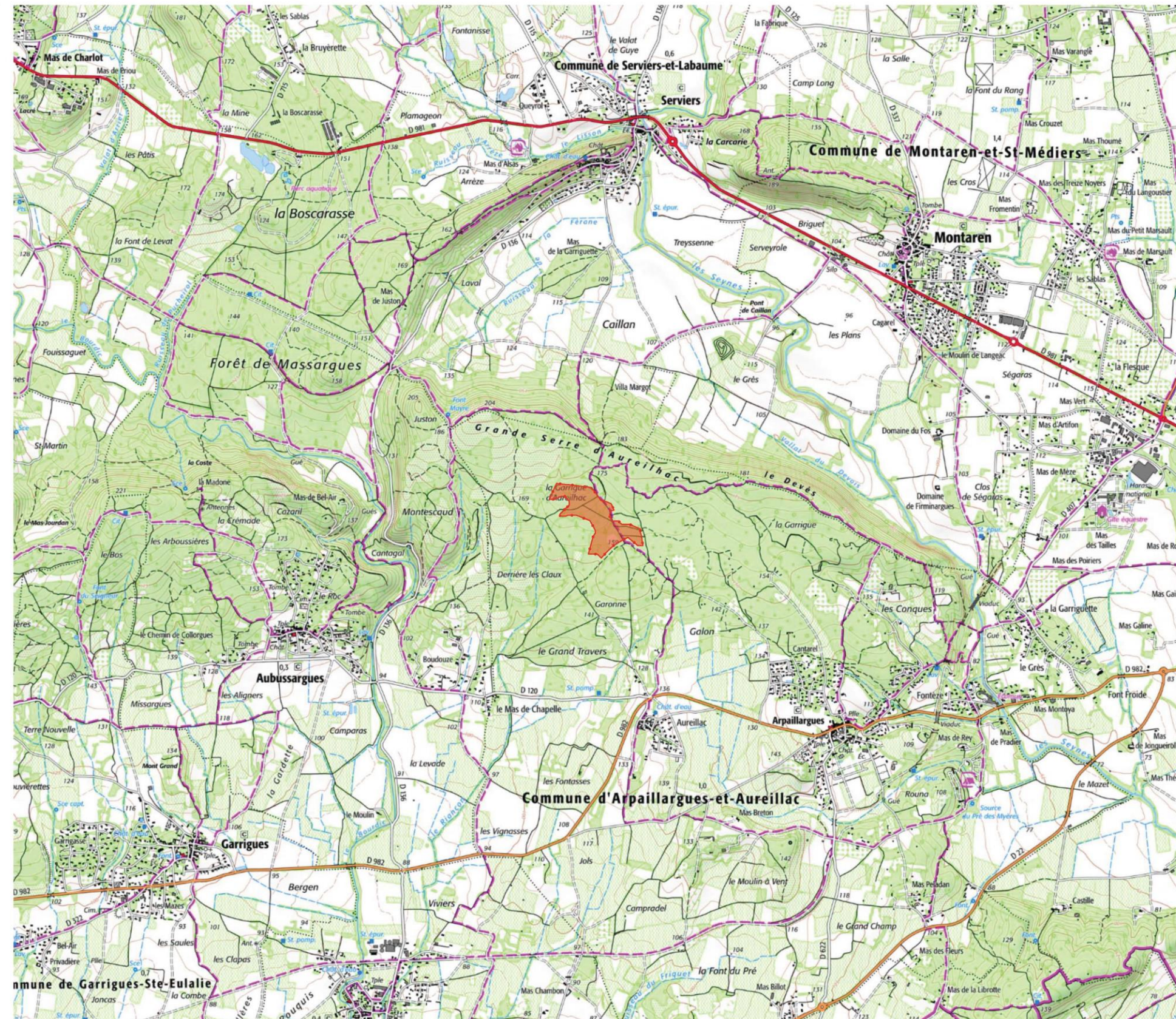
Architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage :

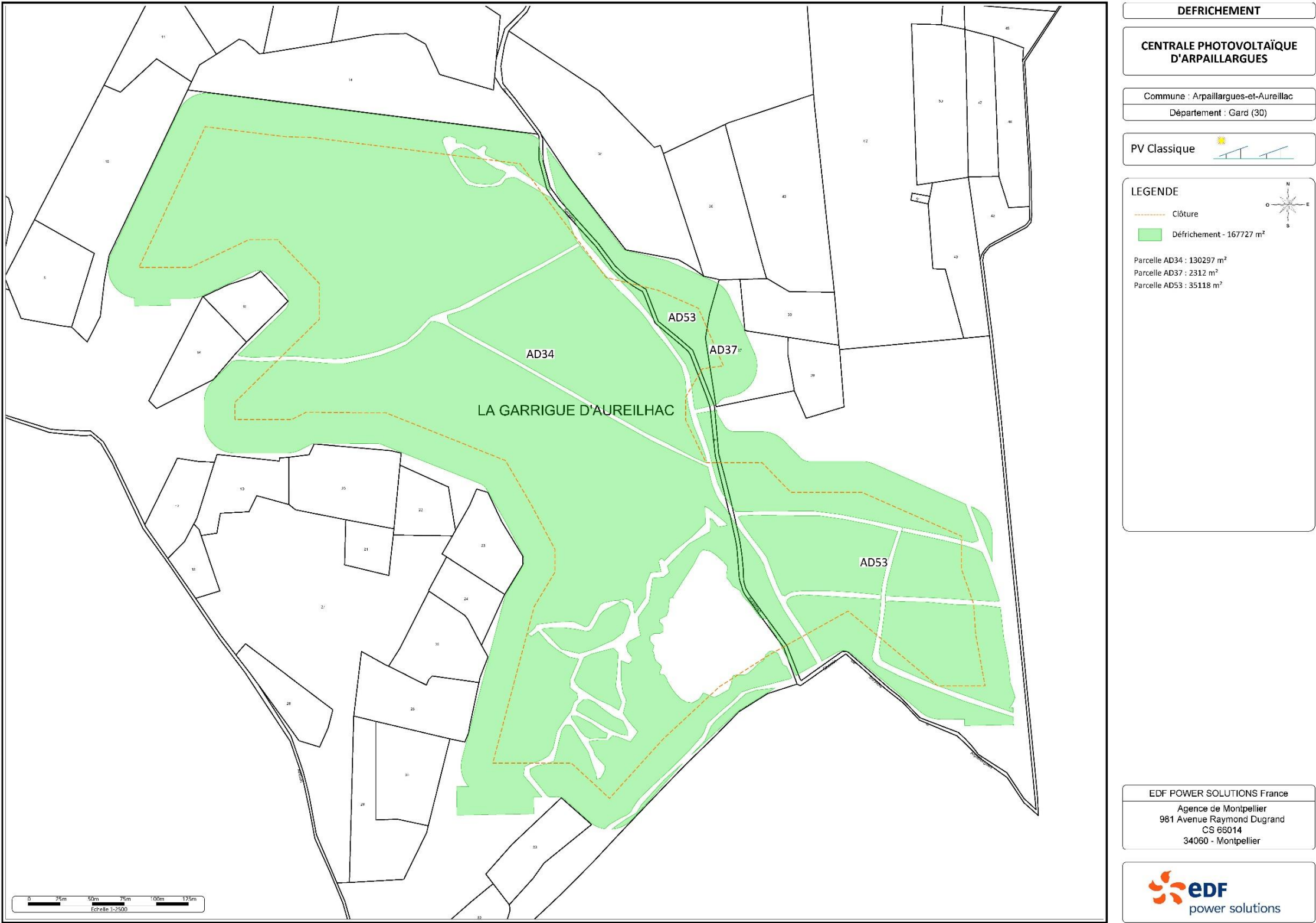
edf
power solutions

43 Boulevard des Bouvets
92 741 Nanterre Cedex
Tél : 06 01 58 26 48
Mail : ludovic.thomas@edf-re.fr



3 PLAN CADASTRAL CONTENANT LA PARCELLE CONCERNEE ET LES LIMITES DE LA ZONE A DEFRICHER

Les surfaces concernées par le défrichement sont l'ensemble des surfaces boisées à l'intérieur de l'espace clôturé du parc photovoltaïque, augmentées des surfaces occupées par une bande de 24 mètres comprenant la piste SDIS périmétrale et la coupe à blanc qui la protège de part et d'autre, chacune de 10 mètres de profondeur



4 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ DE MOINS DE 6 MOIS

Relevé de propriété - © DGI 2024

Année de MAJ	2024	Dep	30	Dir	0	Com	14	ARPAILLARGUES-ET-AUREILHA	Numéro Communal	+00002
--------------	------	-----	----	-----	---	-----	----	---------------------------	-----------------	--------

Propriétaire	PBCCV6	COMMUNE D ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC 30700 ARPAILLARGUES ET AUREILLAC
--------------	--------	--

Propriété(s) bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL													
Acte	Section	N° Plan	C PA	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bât	Esc	Niv	N° porte	N° invar	S TA	M EV	Af	Nat Loc	Cat	Revenu Cadastr	Coll	Nat Exo	An Ret	An Déb	Fractio RC Exo	% Exo	Tx OM	Coef
19/02	0 AB	48		5189	RUE BASSE	0020	01	01	00	01001	0140454347		C	C	CB		1044							P	0
01/01.	0 AB	158		18	GR GD RUE FRANCOIS MITTERAND	0070	01	01	00	01001	0140311905	A	C	H	MA	6	849							P	0
01/01.	0 AB	158		18	GR GD RUE FRANCOIS MITTERAND	0070	01	01	00	01002	0140311908	A	C	H	MA	6	821							P	0
01/01.	0 AB	158		18	GR GD RUE FRANCOIS MITTERAND	0070	01	01	00	01003	0140311909	A	C	H	MA	6	849							P	0
06/09	0 AB	278		5182	PL DE LA LIBERTE	0077	01	01	00	01001	0140446385		C	C	CB		2025							P	0
06/09	0 AB	278		5212	RUE BASSE	0020	02	01	00	01001	0140509614		C	C	CB		2857							P	0
06/09	0 AB	278		5182	PL DE LA LIBERTE	0077	A	01	00	01001	0140515441		C	C	CB		810							P	0
05/10	0 AK	243		5178	CHE MARCEL MAZEL	0080	01	01	00	01001	0140443660		C	C	CB		0	C	EP	9999	0	2288	100		0
																		GC	EP	9999	0	1824	100		0
																		TS	EP	9999	0	1824	100		0
																	0								
14/10	0 AK	245		5192	CHE MARCEL MAZEL	0080	01	01	00	01001	0140456067		C	C	CB		0	C	EP	9999	0	266	100		0
																		GC	EP	9999	0	209	100		0
																		TS	EP	9999	0	209	100		0
																	0								
REV		9 255 €		COM		R Exo	4 587 €		DEP		R Exo	0 €		REG		R Exo	0 €								
IMPOSABLE						R Impo	4 668 €				R Impo	9 255 €				R Impo	9 255 €								

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION											LIVRE FONCIER
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr/ Ss Gr	Class	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet
01/01.	0 AB	11	5189	LE VILLAGE	B097		A		S			06 57	0,00				
05/12.	0 AB	38		LE VILLAGE	B097		A		J	01	POTAG	02 67	3,05	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
19/02.	0 AB	48		RUE BASSE	0020		A		S			02 85	0,00				
01/01.	0 AB	63		LE VILLAGE	B097		A		S			01 50	0,00				
01/01.	0 AB	94	18	LE VILLAGE	B097		A		S			01 50	0,00				
21/08.	0 AB	112		LE VILLAGE	B097		A		L	02		73	0,00	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0 AB	123		LE VILLAGE	B097		A		S			02	0,00				
01/01.	0 AB	158		GR GD RUE FRANCOIS MITTERAND	0070	75	A		S			01 10	0,00				
19/01.	0 AB	261		LE VILLAGE	B097	1	A		T	01		35	0,26	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
06/09.	0 AB	278		LE VILLAGE	B097	47	A		S			41 35	0,00				
27/11.	0 AB	287		LE VILLAGE	B097	40	A		T	04		1 08 11	15,53	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0 AD	3		LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	01	PATUR	05 72	0,10	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
31/12.	0 AD	5		LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	02		37 12 70	34,90	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
31/12.	0 AD	6		LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	02		37 60	0,37	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0 AD	24		LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	01	PATUR	17 71	0,34	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
31/12.	0 AD	27		LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	02		2 22 95	2,09	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
31/12.	0 AD	34		LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	02		18 21 25	17,12	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0 AD	37		LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	01	PATUR	41 45	0,78	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION											LIVRE FONCIER
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr/ Ss Gr	Class	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet
01/01.	0	AD	38	LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		BT	02		21	0,13	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
31/12.	0	AD	41	LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	01	PATUR	5 87 55	11,04	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AD	42	LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		BT	02		18 35	0,13	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AD	43	LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		BT	02		04 68	0,03	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AD	48	LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	01	PATUR	16 20	0,31	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
31/12.	0	AD	53	LA GARRIGUE D AUREILLAC	B059		A		L	02		5 94 20	5,59	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	21	LA GARRIGUE	B058		A		BT	02		53 12	0,34	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	39	LA GARRIGUE	B058		A		L	01	PATUR	28	0,52	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	47	LA GARRIGUE	B058		A		L	01	PATUR	15 04	0,29	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	68	LA GARRIGUE	B058		A		BT	02		54 48	0,37	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	74	LA GARRIGUE	B058		A		L	01	PATUR	31 15	0,57	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
24/09.	0	AE	77	LA GARRIGUE	B058		A		BT	02		53 44	0,34	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	92	LA GARRIGUE	B058		A		BT	02		48 98	0,31	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	129	LA GARRIGUE	B058		A		BT	02		35 92	0,23	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	
01/01.	0	AE	131	LA GARRIGUE	B058		A		L	01	PATUR	53	0,99	C	TA	0	
													0,00	GC	TA	0	

5 ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est jointe au dossier de demande d'autorisation de défrichement.
Elle intègre son résumé non technique ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000.

6 PIECES JUSTIFIANT DE L'ACCORD EXPRES DU PROPRIETAIRE DES TERRAINS EN CAUSE, MANDAT DONNE A CENTRALES PV FRANCE POUR FAIRE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT ET EN BENEFICIER

Mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

(lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)

Je (nous), soussigné(e)(s), **M. Gérard DAUTREPPE****en qualité de maire d'Arpaillargues-et-Aureilhac et autorisé par le conseil municipal**demeurant à (adresse): **Mairie d'Arpaillargues-et-Aureilhac
7 Grand Rue François Mitterrand
30700 Arpaillargues-et-Aureilhac**propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) cadastrée(s) section : **AD no:24,27,34,37,38,53**
sise(s) sur la commune de : **Arpaillargues-et-Aureilhac**
représentant une surface de : **27ha 18a 56ca**☒ **AUTORISE (1): Centrales PV France**demeurant (adresse): **43 Boulevard des Bouvets
92000 NANTERRE**

- à déposer en mes (nos) lieu et place, et à son nom et qualité, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier
- à me (nous) représenter pour la visite de mon (notre) ou mes (nos) terrains désignés ci-dessus,

☒ **AUTORISE (1): Centrales PV France**demeurant (adresse): **43 Boulevard des Bouvets
92000 NANTERRE**

- à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en oeuvre des compensations boisées ou/et le versement de l'indemnité équivalente)

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à: **Arpaillargues et Aureilhac**Le mandataire (2),
et/ou futur bénéficiaireLe: **18/11/2025**

Le propriétaire (2) :

Gérard DAUTREPPE
Maire

P.J. : un relevé de propriété

(1) Cocher la ou les cases utiles

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Délibération du conseil municipal donnant pouvoir à l'élu de valider le mandat d'autorisation


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération N°
			2025-031

Séance du 4 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	10	13

VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0

DATE DE LA CONVOCATION	
26 août 2025	

DATE D'AFFICHAGE	
27 août 2025	

SECRETAIRE DE SEANCE	
Danielle LEMAHIEU	

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, JACOB Valérie, JULIA Ludyvine, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MARTINELLI Jean-François.

Procurator(s) : CHARRIERE Frédéric donne procuration à BARLIER Bruno, FOURY Joël donne procuration à LIMOUSIN Henri, MOLOT Bernard donne procuration à DAUTREPPE Gérard.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) : CLOQUEMIN Marielle, FERRANDEZ Emeline.

OBJET : PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU - PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU ;
Vu les articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme relatifs aux mesures de publicité et d'affichage ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 13/10/2017 ;
Vu les précédentes délibérations du conseil municipal du 7 avril 2023 relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol et du 7 juillet 2023 relative à la désignation d'un développeur suite à l'appel à manifestation d'intérêt ;

Considérant les deux notes de synthèses portées à connaissance des membres du conseil municipal en amont de la séance ;

Considérant que le projet de parc photovoltaïque sur les terrains de la Garrigue d'Aureilhac revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il permettra :

- De contribuer à l'atteinte des objectifs, nationaux, régionaux et locaux en termes de production d'électricité décarbonée issue d'énergies renouvelables et du photovoltaïque en particulier ;
- D'assurer des retombées financières pérennes pour la commune ;
- De limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- De réaliser la fonction d'un large espace coupe-feu sur le secteur ;

Considérant que le projet nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur les parcelles strictement dévolues aux emprises du projet, et aux aménagements y afférant,

Considérant que des modalités de concertation liées à la déclaration de projet seront mises en œuvre,

Considérant que la procédure de déclaration emportant la mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ;

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/09/2025
Application agréée E-legalite.com
89_DE - 030-213100144-21250904-21025_031-DE

Considérant qu'EDF Renouvelables doit faire la demande de défrichement au nom de la personne morale qui correspond à son entité d'exploitation des centrales photovoltaïques, qui est la SAS Centrales PV France ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour :

- Autorise le Maire à prescrire une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU et à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Définit les modalités de concertation préalables suivantes, qui seront strictement respectées :
 - La concertation sera diffusée via le site internet de la commune, ainsi que sur les 15 panneaux d'affichage sur la commune,
 - Une communication sur les avancées du projet sera réalisée via le bulletin municipal,
 - Une permanence d'information à destination du public sera organisée conjointement avec les équipes d'EDF Renouvelables.
- Mandate la SAS Centrales PV France pour déposer une demande d'autorisation de défricher au nom de la Commune, sur les parcelles propriétés de la commune concernées par le projet photovoltaïque :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m²)
Arpaillargues-et-Aureilhac	30700	La garrigue d'Aureilhac	AD	24	1 771
Arpaillargues-et-Aureilhac	30700	La garrigue d'Aureilhac	AD	27	22 295
Arpaillargues-et-Aureilhac	30700	La garrigue d'Aureilhac	AD	34	182 125
Arpaillargues-et-Aureilhac	30700	La garrigue d'Aureilhac	AD	37	4 145
Arpaillargues-et-Aureilhac	30700	La garrigue d'Aureilhac	AD	38	2 100
Arpaillargues-et-Aureilhac	30700	La garrigue d'Aureilhac	AD	53	59 420

- Désigne la SAS Centrales PV France comme bénéficiaire de l'autorisation de défricher et qui aura à sa charge la compensation relative au défrichement (indemnité ou travaux compensateurs).
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 09/09/2025

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/09/2025
Application agréée E-legalite.com
89_DE - 030-213100144-21250904-21025_031-DE

7 PIECES JUSTIFIANT QUE LE REPRESENTANT LEGAL DU DEMANDEUR A QUALITE POUR PRESENTER LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Délégation de premier niveau de Béatrice BUFFON, Présidente Directrice Générale, vers Carlotta GENTILE LATINO, Directrice des activités terrestres France.

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES A LA DIRECTRICE ACTIVITES TERRESTRES FRANCE

La soussignée Béatrice BUFFON, agissant en sa qualité de Présidente Directrice Générale d'EDF power solutions (*anciennement EDF Renouvelables*), société anonyme au capital de 226.755.000 euros, dont le siège social est au 43 boulevard des Bouvets - CS 90310, 92741 Nanterre Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 677 636, ci-après, la « **Délégante** »,

Etant précisé :

- Qu'EDF power solutions est Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est au 43 boulevard des Bouvets - CS 90310, 92741 Nanterre Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Therbio, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichauray, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 979 608,
- Que Therbio est Présidente de Ecoval 30, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège est Voie Domitia 30300 Beaucaire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 434 155 552, société en cours de liquidation,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichauray, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- qu'EDF power solutions est Présidente d'EDF power solutions France (*anciennement EDF Renouvelables France*), société par actions simplifiée au capital de 400.500.000 euros, dont le siège est au 43 boulevard des Bouvets - CS 90310, 92741 Nanterre Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- qu'EDF power solutions France est Présidente d'EDF power solutions Services (*anciennement EDF Renouvelables Services*), société par actions simplifiée au capital de 3 799 920 euros, dont le siège social est au 43 boulevard des Bouvets - CS 90310, 92741 Nanterre Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 387 498 926,
- qu'EDF power solutions France est Présidente de Luxel, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est au 43 boulevard des Bouvets - CS 90310, 92741 Nanterre Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 508 272 309,
- qu'EDF power solutions France, Luxel, Futuren ou Futuren Asset Management sont le représentant légal ou statutaire de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF power solutions (*anciennement EDF Renouvelables*),
- Futuren,
- Therbio,
- Ecoval 30,
- Futuren Asset Management,
- EDF power solutions France (*anciennement EDF Renouvelables France*),
- EDF power solutions Services (*anciennement EDF Renouvelables Services*),
- Luxel,
- Société(s) dont EDF power solutions France, Luxel, Futuren et/ou Futuren Asset Management sont le représentant légal ou statutaire et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

La Délégante a décidé de déléguer à Madame Carlotta Gentile Latino, en sa qualité de Directrice Activités Terrestres France, ci-après la « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directrice Activités Terrestres France, la Délégataire est responsable des activités, filiales et participations françaises, directes et indirectes, d'EDF power solutions relevant du périmètre de la Direction Activités Terrestres France, incluant principalement au sein des Sociétés Rattachées les activités suivantes : le développement, la construction, l'exploitation ou la maintenance en France de parcs éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottant, de systèmes de stockage d'énergie, ainsi que des ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, ci-après les « **Ouvrages de Production** », dans le respect des politiques Groupe et leur déclinaison applicables.

- Dans ce domaine, la Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment : la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment à l'occasion des interventions dans l'enceinte des Ouvrages de Production et des sites relevant de la Direction Activités Terrestres France, incluant les agences de développement et les établissements et antennes de maintenance, à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, accueillant une capacité supérieure ou égale à 25 personnes, tels que notamment les sites de Nanterre, Montpellier, Colombiers et Nantes ;
- l'organisation des projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation ou le financement de la construction ;
- la compétence de maître d'ouvrage des projets en phase de construction ;
- la mise en œuvre des actions permettant d'assurer la sûreté des Ouvrages de Production, ainsi que l'évaluation des risques qui pourraient survenir en cours d'exploitation et la définition des politiques adaptées et du contrôle de leur mise en œuvre, tant sur le plan technique que managérial ;
- l'exploitation (hormis la conduite et le contrôle des accès aux Ouvrages de Production) et la maintenance des Ouvrages de Production, et ce en étroite collaboration avec les équipes assurant la conduite des Ouvrages de Production ;
- le support terrain ainsi que la logistique et l'approvisionnement liés à l'exploitation et la maintenance des Ouvrages de Production ;
- l'amélioration de la disponibilité des Ouvrages de Production dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût ;
- la gestion administrative et financière des Sociétés Rattachées, à l'exception d'EDF power solutions.

La Délégataire doit inscrire son action dans l'organisation d'EDF power solutions, fondée sur le croisement des expertises métiers et des implantations géographiques notamment selon les principes définis dans la Note d'organisation d'EDF power solutions.

Pour l'exercice de ces missions, la Délégante délègue à la Délégataire les pouvoirs suivants en France, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans le cadre de ses attributions et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, ainsi que dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des politiques applicables à EDF power solutions, que la Délégataire devra respecter et faire respecter :

1. Concernant le fonctionnement général des services placés sous l'autorité de la Délégataire

- Prendre toute décision d'organisation des services placés sous l'autorité de la Délégataire ;
- Prendre, en liaison avec la Direction des Ressources Humaines d'EDF power solutions et, s'agissant des personnels des fonctions transverses qui lui sont rattachés hiérarchiquement, avec l'accord préalable du Directeur de la fonction transverse concernée ou de son délégataire, toute décision individuelle relative au recrutement, à la nomination, à la gestion, à la formation, à la rémunération, à la discipline et le cas échéant à la rupture du contrat de travail, des personnels placés sous l'autorité de la Délégataire ;

- Définir et mettre en œuvre, en liaison avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction Environnement, Social, Santé, Sécurité (ESHS) d'EDF power solutions, les actions de prévention des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé des personnels de chacune des Sociétés Rattachées ainsi que d'entreprises tierces travaillant sous l'autorité du Délégué, et intervenant dans l'enceinte des Ouvrages de Production et des sites relevant de la Direction Activités Terrestres France, incluant les agences de développement et les établissements et antennes de maintenance, sous réserve des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs à d'autres délégués, notamment aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, accueillant une capacité supérieure ou égale à 25 personnes, tels que notamment les sites de Nanterre, Montpellier, Colombiers, Nantes. A ce titre, prendre toute disposition nécessaire, signer tout document et donner toute instruction qui s'impose aux fins que soit respectée la réglementation applicable en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, en ce inclus les règles spécifiques en matière de prévention des risques électriques, mécaniques et hydrauliques ;
 - Assurer la bonne application des accords collectifs, conventions collectives, ainsi que du droit du travail au sein de Futuren et de Luxel ;
 - Prendre, modifier, dénoncer ou abroger, en liaison avec la Direction des Ressources Humaines d'EDF power solutions, toute décision, notamment à caractère collectif, dans le domaine de la gestion du personnel au sein de Futuren et de Luxel ; à cet effet, négocier, signer ou dénoncer tous accords avec les institutions représentatives du personnel de Futuren et de Luxel ;
 - Sous réserve des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs à d'autres délégués, mettre en place et animer le dialogue social au sein des services placés sous l'autorité du Délégué ; en particulier mettre en place et animer le dialogue social au sein de Futuren et de Luxel, en liaison avec la Direction des Ressources Humaines d'EDF power solutions ; assurer la présidence du Comité Social et Economique de Futuren et de Luxel et assumer toutes les obligations qui en résultent ;
 - Faire tous actes en vue de mettre en œuvre tout traitement de données à caractère personnel, dans le respect de la législation et réglementation applicable (dont la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016) et des politiques internes de l'entreprise en la matière (notamment de la Note d'instruction « Protections des données personnelles » ou tout document susceptible de lui succéder) ; plus généralement, faire tous actes en vue d'assurer la sécurité des données personnelles, des systèmes d'information et du patrimoine immatériel relevant du domaine de la Délégué.
- 2. Concernant les pouvoirs d'action en justice**
- Agir au nom des Sociétés Rattachées ou les représenter, tant en demande qu'en défense, y compris dans le cadre d'une procédure collective, avec l'accord, selon le cas du Secrétaire Général ou du Directeur Juridique d'EDF power solutions ou de l'un de leurs délégués ou de la Directrice des Ressources Humaines d'EDF power solutions, devant toutes juridictions ou instances arbitrales dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous l'autorité du Délégué ;
 - A cet effet, avec l'accord selon le cas du Secrétaire Général ou du Directeur Juridique d'EDF power solutions ou de l'un de leurs délégués ou de la Directrice des Ressources Humaines d'EDF power solutions, faire tous actes utiles, y compris déposer plainte, avec ou sans constitution de partie civile, effectuer les actes relatifs à l'exécution des décisions de justice ; signer toutes transactions au sens des articles 2044 et suivants du code civil.
- 3. Concernant les fonctions de représentation**
- Représenter chacune des Sociétés Rattachées auprès de toutes sociétés, établissements, associations, syndicats, groupements ou organismes divers dont l'activité rentre dans les missions du Délégué ; à ce titre, prendre part en qualité d'actionnaire, d'obligataire, de porteur de parts ou à tout autre titre, à toutes assemblées générales, à toutes décisions d'associés, à tous conseils d'administration ou de surveillance, comités et réunions de quelque nature qu'ils soient, formuler toutes propositions, prendre part à toute délibération, émettre tous avis et tous votes, donner ou refuser quitus ou approbation, signer

3

tout procès-verbal, tout registre social, notamment au titre de l'approbation des comptes, de la constitution d'entités juridiques, de la nomination de mandataires sociaux, de toutes opérations de restructurations, modifications statutaires et plus généralement toutes décisions relevant de la compétence des associés, en liaison avec le Secrétaire Général et la Direction Financière d'EDF power solutions ou de l'un de leurs délégués ;

- Représenter chacune des Sociétés Rattachées auprès des pouvoirs publics, notamment des autorités gouvernementales, parlementaires, administratives ; faire tous actes dans ce cadre ;
- Représenter chacune des Sociétés Rattachées dans sa fonction de représentant d'autres Sociétés Rattachées et notamment dans sa fonction de Président, Directeur Général ou Gérant d'autres Sociétés Rattachées ; à ce titre, prendre toutes les décisions au nom des Sociétés Rattachées dans les limites visées dans la présente délégation, et notamment préparer, mettre en œuvre toutes décisions et signer tous documents se rapportant à l'approbation des comptes annuels, la constitution d'entités juridiques, la réalisation de toutes opérations de restructuration et/ou entraînant des modifications statutaires et plus généralement prendre toutes décisions relevant de la compétence des associés ; accomplir toutes formalités légales y relative ;
- Recevoir tous plis d'huissier destinés à l'une des Sociétés Rattachées ; retirer tous plis ou colis, en bureau de poste ou en point de retrait assimilé, à l'attention d'une des Sociétés Rattachées et accomplir tout acte et formalité nécessaire à ces retraits.

4. Concernant les Ouvrages de Production

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Ouvrages de Production en vue de :
 - o assurer le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance des Ouvrages de Production ;
 - o obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement, la construction et l'exploitation des Ouvrages de Production ; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable ;
 - o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Ouvrage de Production ;
 - o négocier et signer tout accord de confidentialité ;
 - o négocier et signer tout contrat relatif à l'accès aux réseaux de transport et de distribution, et notamment toute PRAC (proposition de raccordement avant complétude), toute demande de PTF (proposition technique et financière) et toute PTF, CR (convention de raccordement), CARDI (contrat d'accès au réseau en injection), CEX (convention d'exploitation) et leurs avenants, faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ;
 - o participer à tout appel d'offres, négocier et signer tout contrat en vue de la vente d'électricité, seul ou en groupement, faire tous actes à cet effet et notamment toutes déclarations à cet effet, et signer tous accords s'y rapportant ;
 - o négocier et signer tout contrat relatif au financement des Ouvrages de Production, en ce compris les opérations dites de « financement ou investissement participatif », faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ;

4

9. Concernant le domaine financier

- Signer tous documents jugés nécessaires par les institutions bancaires afin d'ouvrir, de faire fonctionner et de fermer les comptes bancaires ouverts au nom des Sociétés Rattachées, à l'exclusion d'EDF power solutions ;
- Négocier et signer tous contrats de prêt ou de gestion de trésorerie intra-groupe, sous forme notamment de compte-courant d'associé ou de prêt d'actionnaire au nom des Sociétés Rattachées, à l'exclusion d'EDF power solutions ; à ce titre, signer tous appels de fonds ;
- Négocier et signer tous contrats de prestation de services intra-groupe qui entrent dans les compétences des services placés sous l'autorité du Délégué, notamment les conventions d'assistance financière et les conventions dites de « *management fees* » ;
- Faire tous actes d'exécution normale des contrats visés au présent paragraphe, signer les avenants et lettres de résiliation desdits contrats ; engager les dépenses afférentes à ces contrats ;
- Dans la limite de ses attributions, payer et recevoir toutes sommes, exiger toutes sommes dues au nom des Sociétés Rattachées à quelque titre que ce soit ; à cet effet, signer toutes pièces de trésorerie ;
- Faire tous actes en vue du recouvrement amiable des créances dues aux Sociétés Rattachées ; le cas échéant, avec l'accord du Directeur Financier d'EDF power solutions ou de son délégué, décider d'abandonner tout ou partie desdites créances ;
- Retirer toutes marchandises en consignation de douane ; faire toutes déclarations, prendre tous engagements et signer tous documents à cet effet ; acquitter tous droits, demander tous dégrèvements ;
- Assurer le paiement de toutes rémunérations, appointements, salaires, charges, indemnités et avantages de toutes sortes dus aux personnels de Futuren et Luxel.

10. Concernant la désignation des mandataires sociaux

- Dans le respect de la procédure Groupe en vigueur dans ce domaine,
 - o proposer à la Déléguée la nomination de toute personne appelée à exercer au nom d'une Société Rattachée ou d'une de ses filiales un mandat social dans toute société, contrôlée ou non, ainsi que dans toute autre structure juridique, considérée comme une Société Significative ;
 - o après avis du Directeur Financier et du Directeur Juridique d'EDF power solutions, ou leurs délégués, approuver la nomination de toute personne appelée à exercer au nom d'une Société Rattachée ou d'une de ses filiales un mandat social dans toute société, contrôlée ou non, ainsi que dans toute autre structure juridique, dès lors qu'il s'agit d'une Société non Significative.

*

**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, la Déléguée a la faculté de :

- Subdéléguer une partie de ses pouvoirs à ses collaborateurs pourvus de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ceci avec ou sans faculté de subdélégation de leur part ;
- Déléguer sa signature ;

- Désigner l'un de ses collaborateurs pour la remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale de la Déléguée à son remplaçant.

La Déléguée rappelle les devoirs et responsabilités qui incombent à la Déléguée en contrepartie de ces pouvoirs :

- Veiller, y inclus dans la mise en œuvre des pouvoirs délégués, au respect de la Politique Engagements du Groupe et la Politique Engagements d'EDF power solutions ;
- La tenir informée périodiquement et aussi souvent que nécessaire de l'exécution des tâches accomplies en vertu de la présente délégation de pouvoirs et veiller à son utilisation à bon escient ;
- Se tenir informée et veiller au respect des lois et réglementations de tous ordres applicables aux activités relevant des attributions de la Déléguée, et notamment prendre toutes dispositions et donner toutes instructions qui s'imposent aux fins que soient respectées, notamment, la législation et la réglementation relatives à la protection des personnes et de l'environnement, à la gouvernance, au droit du travail et au droit de la concurrence ;
- Veiller au respect de la Politique Ethique et Conformité du Groupe et des politiques et procédures Ethique et Conformité associées, et du Code de conduite d'EDF power solutions ;
- S'assurer de la connaissance et du respect de ces règles par ses collaborateurs
- Recourir chaque fois que nécessaire, à l'assistance des directions fonctionnelles et opérationnelles d'EDF power solutions.

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de la Déléguée en qualité de Directrice Activités Terrestres France.

Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si la Déléguée y met fin.

Dans le cas où la Déléguée n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence.

La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées, réalisé au profit d'une personne morale affiliée au groupe EDF ou d'une personne physique salariée du groupe EDF ou d'une de ses filiales, ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Toutefois, le changement de représentant légal d'une des Sociétés Rattachées au profit d'une personne morale non affiliée au groupe EDF ou d'une personne physique salariée hors groupe EDF ou de l'une de ses filiales, mettra fin à la présente délégation à l'égard de cette Société Rattachée.

Il est précisé que la Déléguée se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

Compte tenu du niveau de responsabilité et de qualification de la Déléguée, la Déléguée délègue par la présente délégation ses pouvoirs de contrôle, de direction et de discipline nécessaires pour permettre à la Déléguée d'assumer l'ensemble des responsabilités susvisées. Outre l'autorité et les compétences, la Déléguée reconnaît aussi disposer des moyens nécessaires pour assumer pleinement ses responsabilités.

Au vu de ce qui précède, l'exercice des pouvoirs dévolus au titre de la présente délégation est susceptible d'engager la responsabilité de la Déléguée, et notamment sa responsabilité pénale en cas d'infraction aux prescriptions légales et réglementaires entrant dans son domaine de responsabilité.

Ainsi, si dans l'exercice de ses missions, la Déléguée a connaissance d'un fait susceptible d'entraîner un risque au regard de la réglementation dont elle a la responsabilité de l'application, la Déléguée devra sans délai prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir ou circonscrire ce risque.

La présente délégation prend effet à compter du 15 septembre 2025 et se substitue à celle ayant pris effet le 5 avril 2024 sur le même périmètre de responsabilités.

Bon pour délégation de pouvoirs et de responsabilités



Béatrice BUFFON
9 oct. 2025

Béatrice BUFFON
Présidente Directrice Générale d'EDF power solutions

Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités



Carlotta GENTILE LATINO
9 oct. 2025

Carlotta GENTILE LATINO
Directrice Activités Terrestres France

Délégation de deuxième niveau de Carlotta GENTILE LATINO vers Didier HELLSTERN, Directeur développement France

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR DEVELOPPEMENT FRANCE

EXTRAIT

La soussignée, Carlotta Gentile Latino, agissant en sa qualité de Directrice des Activités terrestres France de la société EDF Renouvelables, société anonyme au capital de 226.755.000,00 euros, dont le siège social est à Cœur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 677 636, dûment habilitée par délégation de pouvoirs et de responsabilités, ci-après, le « Délégué »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 400.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- que Futuren et Futuren Asset Management sont Présidentes de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren et/ou Futuren Asset Management sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (hormis la société Luxel et ses filiales ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « Sociétés Rattachées ».

Le Délégué a décidé de déléguer à Monsieur Didier HELLSTERN, en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, ci-après le « Délégué », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, le Délégué est responsable au sein des Sociétés Rattachées du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés en France (ci-après les « Projets ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégué dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de la Direction Développement, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,
- (iii) la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,

les responsabilités (ii) et (iii) prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégué délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, en France et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégué devra respecter et faire respecter :

[...]

2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :

- Agir au nom des Sociétés Rattachées ou les représenter, tant en demande qu'en défense, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, devant toutes juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous l'autorité du Délégué ;
- Recevoir tous plis d'huissier destinés à l'une des Sociétés Rattachées.

3. Concernant les fonctions de représentation :

- Représenter chacune des Sociétés Rattachées, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'Etat, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toutes sociétés, établissements, associations, syndicats, groupements ou organismes divers dont l'activité rentre dans les missions de développement sur votre territoire ;

- Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente, Directeur Général ou Gérante de(s) société(s) de projet dont l'activité entre dans les missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses délégataires, toutes les décisions au nom des Sociétés Rattachées dans les limites visées dans la présente délégation.

4. Concernant les Projets :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
 - obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets ; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable ;
 - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;
 - négocier et signer tout acte relatif à l'accès aux réseaux de transport et de distribution d'électricité, et notamment toute PRAC (proposition de raccordement avant complétude), toute demande de PTF (proposition technique et financière) et toute PTF et leurs avenants, faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ; engager l'acompte ou le montant dû ;
 - négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière et les baux ;
 - répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets ;
 - répondre à tout appel d'offres engageant la définition du prix de vente de l'électricité ou la rentabilité des projets, seul ou en groupement, après accord de la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France ;
 - mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets ; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;
 - pour les Projets validés par le Comité d'Engagement d'EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables et en accord avec la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France, négocier et signer :

3

- tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;
- toute CR (convention de raccordement), tout CÂRDI (contrat d'accès au réseau en injection), toute CEX (convention d'exploitation) et leurs avenants, faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ; engager le montant dû ;

- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Signer tous contrats de confidentialité (*non-disclosure agreements*) nécessaires pour le développement des Projets ou la conclusion de partenariats de développement ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

5. Concernant les contrats et achats tertiaires (c'est-à-dire autres que ceux visés à l'article 4)

- Négocier, en liaison avec la Direction des Achats d'EDF Renouvelables, et signer tous contrats nécessaires à l'exécution des missions qui lui sont confiées ;
- Effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché cadre ;
- Faire tous actes d'exécution normale des contrats visés au présent article, signer les avenants et lettres de résiliation desdits contrats ; engager les dépenses afférentes à ces contrats.

*
**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

- Subdéléguer, avec l'accord du Délégué, une partie de ses pouvoirs à ses collaborateurs pourvus de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ceci avec ou sans faculté de subdélégation de leur part ;
- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le

4

compte des Sociétés Rattachées, délégants personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégant se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 1^{er} janvier 2023 ; elle annule et remplace toute éventuelle délégation antérieure sur le même périmètre de responsabilités.

Bon pour délégation de pouvoirs
et de responsabilités



Carlotta Gentile Latino
20 janv. 2023
Carlotta Gentile Latino
Directrice des Activités terrestres France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de
responsabilités



Didier Hellstern
23 janv. 2023
Didier HELLSTERN
Directeur Développement France

Délégation de troisième niveau de Didier HELLSTERN vers Sofiane BOUKKEBOUS, Directeur de développement Sud Est et Outre-Mer, signataire de la demande

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR DE ZONE SUD-EST ET OUTRE-MER

EXTRAIT

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés

ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Sofiane Boukebous, en sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Sud-Est et Outre-Mer¹ (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
- (iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Sud-Est et Outre-Mer et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter :

[...]

2. Concernant les Projets :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
 - o faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
 - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande

¹ La Zone Sud-Est et Outre-Mer étant définie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Collectivité de Corse, les Outre-Mer, ainsi que les départements 11, 30, 34, 48 et 66 (à savoir Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales).

8 EXTRAITS K-BIS

Extrait Kbis EDF power solutions du 14/12/2025

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : sApE198uec
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 1991B04782

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 14 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 379 677 636 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation 17/10/1991
Dénomination ou raison sociale EDF power solutions
Forme juridique Société anonyme
Capital social 226 755 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID FR9201.379677636
Adresse du siège 43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Durée de la personne morale Jusqu'au 30/10/2089
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général - Administrateur
Nom, prénoms BUFFON Béatrice-Sophie
Date et lieu de naissance Le 21/04/1974 à Vincennes (94)
Nationalité Française
Domicile personnel 13 Rue Pasteur 78110 Le Vésinet

Administrateur
Dénomination edf développement environnement sa
Forme juridique Société anonyme à conseil d'administration
Adresse 10 Place de la Défense 92974 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 380 414 482 RCS Nanterre
Représentant permanent
Nom, prénoms BELLOY Frédéric
Date et lieu de naissance Le 15/06/1977 à Meaux (77)
Nationalité Française
Domicile personnel 136 Rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt

Administrateur
Nom, prénoms FELIX Carine
Nom d'usage DE BOISSEZON
Date et lieu de naissance Le 27/07/1976 à Sarcelles (95)
Nationalité Française
Domicile personnel 9 Avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur représentant les salariés
Nom, prénoms DE MUYNCK Pascale
Date et lieu de naissance Le 31/01/1978 à Pontoise (95)
Nationalité Française
Domicile personnel 1 Rue du Capitaine Guynemer 78400 Chatou

Administrateur représentant les salariés
Nom, prénoms CASSEGRAIN Marie Claire véronique francoise
Date et lieu de naissance Le 04/10/1965 à Château-Renault (37)

R.C.S. Nanterre - 15/12/2025 - 11:17:04

page 1/2

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04782

Nationalité Française
Domicile personnel 51 Rue Montmorency Apt 3 34200 Sète

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activité(s) exercée(s) Prises de participations dans toutes sociétés industrielles et commerciales, en particulier dans le domaine de l'énergie, et dans tout autre domaine, en France et à l'étranger l'achat la vente de tous biens immeubles bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes financières immobilières et autres, ayant pour conséquence directes ou indirectes de faciliter cette activité
Date de commencement d'activité 13/09/1990
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Caen
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Lorient
R.C.S. Le Havre
R.C.S. Poitiers

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 17/10/1991* La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- *Mention du 02/02/1999* Fusion-absorption de l'immobilière Saint Paul (Rcs Nanterre b407539212) - à compter du : 30-12-1998
- *Mention du 15/10/2002* Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 de l'assemblée générale du 27/06/2002

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Nanterre - 15/12/2025 - 11:17:04

page 2/2

Extrait Kbis EDF power solutions du France 14/12/2025

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : nBMnt6Kf
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 14 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation 20/02/2001
Dénomination ou raison sociale EDF power solutions France
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 400 500 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID FR9201434689915
Adresse du siège 43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Durée de la personne morale Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président
Dénomination EDF power solutions
Forme juridique Société anonyme
Adresse 43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 379 677 636 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 63 Rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Immatriculation au RCS, numéro 672 006 483 RCS Nanterre

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44082 du 10/08/2020 Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- Mention n° 68105 du 02/07/2021 Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée). Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- Mention n° 93338 du 23/09/2021 Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activité(s) exercée(s) La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité 05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité Création

R.C.S.Nanterre - 15/12/2025 - 11:17:05

page 1/2

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Marseille
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Cherbourg
R.C.S. Bar-le-Duc
R.C.S. Lorient
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Pointe-à-Pitre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002 Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE DU MIDI SARL
(RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002
- Mention du 13/01/2003



Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S.Nanterre - 15/12/2025 - 11:17:05

page 2/2

Extrait Kbis EDF power solutions du demandeur Centrales PV France

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 Rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2018B05489



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 7 octobre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	840 294 078 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	11/06/2018
Dénomination ou raison sociale	Centrales PV France
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	5 000,00 Euros
- Mention n° 63450 du 07/07/2023	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 27/06/2023
Adresse du siège	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activités principales	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 11/06/2117
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination	EDF power solutions France
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activité(s) exercée(s)	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.
Date de commencement d'activité	28/05/2018
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Montluçon
R.C.S. Brive
R.C.S. Châteauroux
R.C.S. Grenoble
R.C.S. Vienne
R.C.S. Mont-de-Marsan
R.C.S. Le Puy-en-Velay
R.C.S. Orléans
R.C.S. Compiègne
R.C.S. Toulon

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 Rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2018B05489

R.C.S. Poitiers

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

9 DECLARATION DU DEMANDEUR CONCERNANT L'OCCURRENCE D'UN INCENDIE SUR LES TERRAINS DESIGNES

Déclaration concernant les incendies survenus sur les terrains concernés par une demande de défrichement.

Je soussigné, Sofiane BOUKEBBOUS, représentant la SAS Centrales PV France, habilité par mandat de monsieur le Maire de la commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac à déposer la demande de défrichement sur les terrains contenus dans les parcelles cadastrales suivantes, section : AD n° 34, 37 et 53 sises sur la commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac, déclare, conformément à l'article R341-1 du Code forestier, qu'à notre connaissance et après recoupage avec le SDIS 30, les terrains ci-dessus n'ont pas été parcourus par un incendie pendant les quinze dernières années.

Parcelles concernées :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surface totale ha a ca
ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC	30700	LA GARRIGUE D'AUREILLAC	AD	34	18 21 25
		LA GARRIGUE D'AUREILLAC	AD	37	41 45
		LA GARRIGUE D'AUREILLAC	AD	53	5 94 20

Fait à Montpellier,
Le 12 décembre 2025,
Pour servir et valoir ce que de droit,

BOUKEBBOUS Sofiane,
Directeur de zone Sud-Est et Outre-Mer

Fin du document.